

Regarder en arrière, regarder de près et anticiper

Une première année de mandat complète, marquée par divers dossiers d'une grande portée pour l'avenir des Églises réformées Berne-Jura-Soleure.

Dans le cadre du projet de réorganisation, il a parfois fallu faire un pas en arrière ou prendre du recul pour reprendre le fil conducteur et continuer à le tisser. Le Conseil synodal a pris des décisions stratégiques en organisant des sessions extraordinaires et des retraites qui tiennent compte des besoins croissants des différents groupes d'intérêts vis-à-vis des services généraux de l'Église. Un modèle d'organisation a ainsi été mis au point, dont la structure permettra à l'avenir une plus grande agilité, tout en garantissant la stabilité nécessaire.

Les changements dans l'organisation affectent aussi les personnes qui vont les mettre en œuvre. Certaines ne se retrouveront plus à leur place habituelle, seront confrontées à des changements dans leurs tâches ou devront s'adapter à une nouvelle équipe. En ce qui concerne les Services centraux, leur emplacement futur n'engendra pas un bouleversement profond. En revanche, la structure des comptes annuels, du budget et du plan financier sera modifiée afin de tenir compte de l'« agilité » souhaitée dans les services généraux de l'Église et de répondre aux besoins de l'organisation sur le plan global. Le dernier mot pour la mise en œuvre de la nouvelle structure revient au Synode.

Le Compte rendu sur les prestations d'intérêt général à l'attention du canton a été un point fort de l'année sous revue. Son élaboration a représenté un travail important pour les Services centraux, notamment pour la partie quantitative. Il a fallu recueillir les données, aider les paroisses à les collecter et, enfin, tout intégrer correctement dans le système. Le canton a salué l'immense travail accompli et n'a pas demandé d'adaptation. Ce rapport

constitue la base des négociations déjà entamées au cours de l'année sous revue avec le canton, en vue de la subvention pour les années 2026 à 2031, conformément à la loi sur les Églises nationales.

Les Services centraux sont responsables de la mise en œuvre des nouvelles valeurs des logements de fonction vis-à-vis des paroisses propriétaires de cures. Ces valeurs s'appuient sur les données fournies par l'Intendance cantonale des impôts à la suite de la réévaluation générale des biens immobiliers de 2020. Par conséquent, les valeurs des logements de fonction ont connu une augmentation significative dans la plupart des sites puisqu'elles n'avaient pas été adaptées depuis 1999. Le Conseil synodal a décidé d'appliquer de manière échelonnée sur trois ans les augmentations de plus de 20 % par rapport aux années précédentes. Dans la plupart des situations, les cas nécessitant une intervention ont pu être résolus en faveur du corps pastoral, en prenant en compte dans le calcul un éventuel réexamen des locaux.

Un groupe de travail est en train d'adapter les taux pour les suppléances aux exigences actuelles des pasteurs et pasteurs suppléants. Ceux-ci sont restés inchangés depuis plus de 10 ans. L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée est prévue encore pour l'année 2024.

Entre-temps, j'ai également repris les derniers mandats supplémentaires externes de mon prédécesseur, Roland Stach : je suis désormais également membre du comité de la KIKO (Conférence des Églises de Suisse alémanique) et déléguée auprès de l'EERS (Église évangélique réformée



 **Annette Geissbühler**
cheffe du département Services centraux

de Suisse). Par ailleurs, j'ai été élue à la commission d'examen de gestion de Mission 21. Ces nouvelles représentations élargissent mon horizon au niveau national, voire international, et rendent mon activité de conseillère synodale encore plus intéressante. ■